



Exécutif APL 2019~2020

Martine Provost.....Présidente

Guy Poissant.....1^{er} vice-président

Kim D'Amour.....2^e vice-présidente

Jacques Parenteau.....Secrétaire général

Véronique Bourdon.....Conseillère A – Secteur Primaire – Sud et Ouest

Isabelle Lapierre.....Conseillère B – Secteur Primaire – Sud et Ouest

Marie-Josée Girard.....Conseillère C – Secteur Primaire – Sud et Ouest

Sophie Hébert.....Conseillère A – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest

Jérôme Savoie.....Conseiller B – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest

Cédric Lessard-Lachance....Conseiller C – Secteur Primaire _ Nord et Nord-Ouest

Manon Reimnitz.....Conseillère – Secteur Secondaire – La Magdeleine

Hélène Renaud.....Conseillère – Secteur Secondaire - Ouest

Anna Panzieri.....Conseillère A – Secteur Secondaire – Nord, Sud et Ouest

Jean-Marc Venne.....Conseiller B – Secteur Secondaire – Nord, Sud et Ouest

Réal Cayer.....Conseiller – Secteur Éducation des adultes (EDA) et formation professionnelle (FP)



Vous changez d'adresse civique, de numéro de téléphone... ou de courriel ?

Afin que nous puissions mettre à jour notre banque de données, nous comptons sur votre collaboration pour nous informer de toute modification de vos coordonnées personnelles (un changement d'adresse civique ou une nouvelle adresse courriel, etc).

Ainsi, vous vous assurez de la réception de vos messages téléphoniques et de vos courriels.



SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Si vous prévoyez prendre votre retraite d'ici le 1^{er} juillet 2024, vous êtes invité à participer à une des deux sessions de préparation à la retraite qui auront lieu normalement en novembre 2019 et en février 2020 (les dates et endroits sont encore à déterminer).

Si vous désirez vous inscrire à l'une ou l'autre des sessions, veuillez communiquer avec l'APL, le plus tôt possible



Un délégué dans mon école?

Pourquoi, qui, comment?

La convention collective, notre contrat de travail, est une entente signée par les deux parties : la partie patronale et la partie syndicale.

Puisqu'il y a deux parties impliquées, celles-ci devraient travailler au mieux-être dans chaque milieu, dans chaque école et dans chaque centre.

Le délégué est le miroir de son milieu et de son syndicat. Il soumet, en tant que représentant, les réalités de son milieu et ramène celles du syndicat.

Le délégué syndical, pas plus que les membres, ne peut être victime de représailles, de menaces, de harcèlement ou autres à cause de ses fonctions de délégué.

Être ensemble, se regrouper, partager, être solidaire, c'est briser l'isolement, c'est éviter de se rendre vulnérable, c'est donc aller vers la liberté et l'autonomie tant recherchées.

C'est ensemble que nous avançons et que nous travaillons à améliorer nos conditions d'exercice!

« Aussi mince soit-elle, une médaille à toujours deux côtés ». C'est en ayant toutes les informations et toutes les données que nous sommes le mieux outillés pour prendre de meilleures décisions.



Négociation intersectorielle :

Consultation auprès
des membres :
C'est un départ!

Les conventions collectives des 550 000 personnes qui travaillent dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux, et de la fonction publique viennent à échéance le 31 mars 2020.

Une vaste opération de consultation, menée par tous les syndicats affiliés à la CSQ, se déroulera au cours des prochaines semaines, afin de recueillir l'opinion des membres sur les propositions soumises pour la prochaine **négociation intersectorielle**.

Les membres seront appelés à se prononcer sur les revendications suggérées qui touchent les enjeux du **SALAIRE**, des **DISPARITÉS RÉGIONALES**, des **DROITS PARENTAUX** et de la **RETRAITE**.

- Des fiches pédagogiques, préparées par la CSQ pour soutenir votre réflexion, sont disponibles sur le site de l'APL (www.lignery.ca) sous le bouton



Bien que l'objectif premier de cette consultation soit de confirmer les orientations et les priorités qui doivent guider la négociation, elle marque aussi le début de notre travail de mobilisation et de conscientisation autour des enjeux criants qui nous concernent.

À l'APL, la consultation se déroulera entre le 7 juin et le 6 septembre 2019. Les personnes déléguées des écoles et des centres ont reçu toute l'information pour vous assister dans cette consultation.

Encore une fois, la **Centrale des syndicats du Québec (CSQ)** a le mandat de former un **front commun** avec les deux autres grandes centrales syndicales, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) afin que nous unissions nos forces pour mener à bien la négociation des dispositions intersectorielles.

